



CONCOURS – RÈGLEMENT – FFA 12

Courts-métrages étudiants du 22 septembre au 1^{er} novembre minuit, région Grand Est

Modalités, thème et délais

Règlement du concours

Du 22 septembre au 1^{er} novembre, notre Maison de l'architecture de Lorraine et les partenaires de son Festival du Film d'Architecture organisent un concours de création audiovisuelle avec une dotation financière.

Destiné aux étudiant.e.s du Grand Est, ce concours s'inscrit dans le cadre du Festival du Film d'Architecture organisé tous les ans par la Maison de l'architecture de Lorraine, avec le soutien et la participation de la société de production, d'édition et de distribution audiovisuelle Supermouche, de l'Institut européen du cinéma et d'audiovisuel (IECA), et de la ville de Nancy.

« Moches ? »

Le 12^{ème} festival du film d'architecture s'inscrit dans la thématique annuelle de la maison de l'architecture de Lorraine. L'architecture de nos villes est variée et le sont tout autant les regards qui la font exister. En vous posant la question : « Moches ? », la saison 2026 interroge l'esthétique, l'image et la valeur des bâtiments controversés ou qui divisent. Elle donne la parole au public et aux experts pour mettre en lumière un patrimoine parfois décrié et ouvrir l'éternel débat du « beau » et du « moche ».

Plongez-vous dans ces architectures controversées à travers le regard des habitants, des professionnels ou des passants, et donnez à voir ce qui, derrière le jugement esthétique, raconte une histoire urbaine, sociale et architecturale. Redécouvrez, à travers le cinéma, comment l'architecture des grands ensembles façonne une manière d'habiter et de vivre au monde.

Attente

Il est attendu de vous, participants, une création originale de 5 minutes maximum, réalisée dans la période du 22 septembre au 1^{er} novembre sur la thématique annuelle du Festival du Film d'Architecture.

Remise des fichiers

Les productions doivent parvenir à la MALorraine le dimanche 1^{er} novembre avant minuit via sa boîte mail : contact@maisonde-larchi-lorraine.com. (Tout document reçu après cette date ne sera pas pris en compte)

- les fichiers vidéos envoyés seront dans des formats standards : MP4, AVI, MKV, MOV
- les envois comprendront une note A4 avec une courte présentation du projet (300 mots environ) ainsi que les noms de l'ensemble de l'équipe de tournage (en générique du film également)
- chaque dépôt doit être accompagné de la cession de droits jointe – au bout de ce lien (un seul porteur par projet) :

<https://nc-1455885085950093221.nextcloud-ionos.com/index.php/s/tpeMf6aa5KNN3ms>

Cette cession ne concerne pas l'utilisation commerciale ou la diffusion promotionnelle, uniquement l'intérêt pédagogique.

Conseils

- n'hésitez pas à uploader les gros fichiers sur des plateformes dédiées : We Transfer, SwissTransfer, GrosFichier...
- attention à la hauteur du son, parfois peu élevé une fois les fichiers encodés...

Les lauréats

Un jury composé de membres du comité du FFA, se réunira la semaine du 16 au 20 novembre pour sélectionner trois lauréats.

Le premier prix remportera la somme de 300 euros.

Les second et troisième prix remporteront respectivement 150€ et 50€.

La remise des prix aura lieu pendant le Festival du film d'architecture, à l'occasion d'une soirée festive, le vendredi 27 novembre à la salle Raugraff à Nancy.

Diffusion

Les lauréats verront leur production diffusée à la Salle Raugraff le vendredi 27 novembre 2026 en fin de soirée.

Les droits de vos sources

Si vous souhaitez utiliser des ressources extérieures à inclure dans votre vidéo, assurez-vous d'en avoir les droits d'exploitation auprès des auteurs, producteurs, sujets et acteurs. Cela concerne les images fixes et animées, mais aussi les productions sonores. N'hésitez pas à consulter les banques en accès libre comme archive.org, qui propose des œuvres tombées dans le domaine public. Cela fait partie des engagements à respecter dans la cession des droits de diffusion qui accompagne ce règlement.

Les dates

Mardi 22 septembre :

Lancement du concours en ligne www.maisondelarchi-lorraine.com et sur instagram @maisonarchilor.

Présentation amphithéâtre IECA 14h00

Dimanche 1^{er} novembre à minuit :

clôture de réception des œuvres : contact@maisonde-larchi-lorraine.com

Entre le 16 et le 20 novembre :

Délibération du jury

27 novembre, salle Raugraff à Nancy :

Diffusion des œuvres et remise des prix